

Séance du jeudi 09 décembre 2021

Date de la convocation : 03/12/2021

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 21

Votants : 32

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Jean-Louis ALLE, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Louis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Jacqueline LIZZANA, Didier MATHIEU, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, Murielle TEISSEDRE, Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBOUL

Représentés : Maxime ATGER, Céline DELMAS, Gisèle GERBAL, Francis GIBERT, Claire HELARY, André JAFFUEL, José MARTINEZ, Patrice MONTEIL, Alain RAYNALDY, Patrice SAINT-LEGER, Didier VIGOUROUX

Excusés : Jean-Paul MEYNIER, Gilles PASCAL, André THEROND

Absents :

Secrétaire de séance : Jean-Luc GOAREGUER

DE_2021_109 - Objet : RENOUELEMENT PARTIEL LIGNE DE TRESORERIE 190 000 €

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de souscrire auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 190 000 € destinée à faciliter l'exécution budgétaire.

Il expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers, d'envisager un assouplissement des rythmes des paiements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 190 000 €, d'une durée d'un an, à taux variable préfixé indexé sur l'EURIBOR 3 mois moyenne du mois facturé + marge de 1,50%. Frais de dossier : 0.25 % du montant accordé.
- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour signer le contrat de prêt à intervenir entre la Communauté de Communes Randon-Margeride et la Caisse Régionale de Crédit Agricole.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président,
Francis SAINT-LEGER